



Si vous avez une troisième unité d'évaluation poursuivez vos calculs au tableau suivant.

Tableau 3 : Identification de l'admissibilité de la 3<sup>e</sup> unité d'évaluation

	Reporter le montant de la ligne 13						13		
3 <sup>e</sup> UNITÉ D'ÉVALUATION	Taxes foncières payées et non remboursées pour la 3 <sup>e</sup> unité d'évaluation admissible	14							
	Valeur du terrain ÷ Valeur totale de l'unité	15 16			<b>X 100</b>	=	17	%	
	Montant de la ligne 14 multiplié par le pourcentage obtenu lors du calcul fait à la ligne 17					=	18		
	Montant de la ligne 13 moins celui de la ligne 18. Si le résultat est négatif <sup>1</sup> , vous n'avez droit à aucun remboursement pour cette unité. Si le montant est positif, vous avez droit à un remboursement pour cette unité d'évaluation.						=	19	

<sup>1</sup> Vous pourriez refaire les calculs en n'utilisant qu'un seul compte de taxes (municipales ou scolaires).

Si vous avez une quatrième unité d'évaluation poursuivez vos calculs au tableau suivant.

Tableau 4 : Identification de l'admissibilité de la 4<sup>e</sup> unité d'évaluation

	Reporter le montant de la ligne 19							19	
4 <sup>e</sup> UNITÉ D'ÉVALUATION	Taxes foncières payées et non remboursées pour la 4 <sup>e</sup> unité d'évaluation admissible	20							
	Valeur du terrain ÷ Valeur totale de l'unité	21 22			<b>X 100</b>	=	23	%	
	Montant de la ligne 20 multiplié par le pourcentage obtenu lors du calcul fait à la ligne 23					=	24		
	Montant de la ligne 19 moins celui de la ligne 24. Si le résultat est négatif <sup>1</sup> , vous n'avez droit à aucun remboursement pour cette unité. Si le montant est positif, vous avez droit à un remboursement pour cette unité d'évaluation.						=	25	

<sup>1</sup> Vous pourriez refaire les calculs en n'utilisant qu'un seul compte de taxes (municipales ou scolaires).

Si vous avez d'autres unités d'évaluation, continuez vos calculs.